

LACASSE'PIEDS à Lavernose

Course ou marche solidaire – 15 octobre 2016

Règlement intérieur

Art 1 : Objet de l'évènement

L'association Du Côté des Femmes de Haute-Garonne qui œuvre contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité femmes-hommes, organise une course/marche non chronométrée **le samedi 15 octobre 2016**, au Lac communal de Lavernose-Lacasse.

Cette course a pour but de sensibiliser un large public sur la question de l'égalité femmes-hommes et de récolter des dons au profit de l'association qui défend les valeurs du féminisme, de la solidarité, de la laïcité, de l'émancipation des femmes et du respect des personnes.

Art 2 : Parcours

Cf carte

Possibilité de faire 3km/6km ou 9km correspondant à 1, 2 ou 3 tours du lac.

Art 3 : Horaires

Le samedi 15 octobre 2016, de 10h à 13h, une course/marche solidaire est ouverte aux femmes, hommes, enfants, familles, joggeuses et joggeurs, marcheuses et marcheurs, associations...

Art 4 : Modalités d'inscription

Toute inscription est personnelle et nominative.

Les participant-e-s pourront courir à titre individuel ou en équipe en désignant alors un capitaine. Dans ce dernier cas, les participant-e-s pourront courir sous la bannière d'un club, d'une école, d'une famille ou d'une entreprise. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter une équipe dont la motivation pourrait présenter un caractère qui serait contraire à l'ordre public.

Avant la course, les participant-e-s pourront renseigner un formulaire d'inscription comprenant une attestation sur l'honneur de « non contre-indication à la pratique de la course à pied » et une autorisation de droit à l'image et une autorisation parentale pour les mineurs.

Possibilités pour s'inscrire :

- *Inscription en ligne* : www.ducotedesfemmes31.fr
- *Inscription sur bulletin manuel* : sur formulaire papier
- *Inscription sur place* : de 8h30 à 10h, le 15 octobre 2016

Tarifs d'inscription : 5 euros / adulte – prix libre / enfant

Art 5 : modalité de participation et de restitution des dons

Les particuliers pourront faire des dons à partir de cinq euros pour l'inscription.

Les dons des particuliers seront remis directement à l'association « Du côté des femmes » présente sur place lors de cette manifestation.

Pour les coureurs en équipe, la remise des dons sera effectuée par le capitaine pour l'ensemble du groupe.

Les responsables des commerces ou des entreprises verseront la somme de leur choix, au nom de leur établissement, à l'ordre de l'association « Du côté des femmes ».

Pour les dons d'une valeur de quinze euros minimum versés, un reçu de versement sera remis aux donateurs par l'Association. Ce reçu fiscal permettra aux personnes concernées de bénéficier le cas échéant d'une déduction d'impôt.

Les personnes ne souhaitant pas participer à la course ont aussi la possibilité de verser des dons à l'association « Du côté des femmes ».

Après versement des dons aucune demande de remboursement ne pourra être formulée et ce quelle que soit la raison.

A l'issue de la course le montant des dons sera communiqué à la population .

Article 6 : Sécurité et comportement des participants

Le/la participant-e qui fera preuve d'un comportement inadapté sera, après un premier avertissement, exclu à titre définitif de la course.

Un poste de secours sera présent pour assurer la santé des participant-e-s.

En dehors des créneaux notifiés à l'article 3 les organisatrices se dégagent de toute responsabilité.

Article 7 : assurance

L'association ne saurait être tenue responsable de tout dommage survenu aux participants de la course pendant la manifestation. Il est conseillé à chaque concurrent d'être bénéficiaire d'une assurance dite de « responsabilité civile » et/ou assurance « individuelle d'accident ».

Article 8 : Modification de l'organisation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, d'arrêter la course ou de l'annuler notamment en raison des conditions météorologiques ou d'accidents pouvant survenir durant l'événement.

Dans ces cas-là, compte tenu de la nature caritative de l'événement aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 9 : Droit à l'image

Les participant-e-s, en signant la mention relative au droit à l'image présente dans le formulaire d'inscription renoncent à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'événement, et à tout recours à l'encontre des organisatrices agréées pour l'utilisation faite de leur image.

Article 10 : Environnement

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs-trices, coureurs-ses et bénévoles.

Article 11 : Acceptation du règlement

Tous les participant-e-s s'engagent à respecter chacun des articles du règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs de l'événement de tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses découlant du non-respect de ce règlement.

LACASSE'PIEDS à Lavernose

Fiche d'inscription à la course solidaire

Le samedi 15 Octobre 2016

De 10h à 13h

Je suis adulte :

Je, soussigné(e) :
reconnais avoir lu le règlement et m'engage à en respecter les modalités. Je certifie
n'avoir aucune contre-indication médicale pour participer à cette course solidaire.
J'accepte la prise et la diffusion éventuelle de photos où je pourrais apparaître dans les
supports de communication de la ville.

SIGNATURE

Je suis mineur(e), je demande à mes parents de remplir l'autorisation ci-dessous :

Je, soussigné(e) : en
qualité de père mère représentant légal autorise mon enfant
..... à participer à la course
solidaire. Je reconnais avoir lu le règlement, l'avoir expliqué à mon enfant qui s'engage à en
respecter les modalités. Je certifie qu'il n'a aucune contre-indication médicale pour participer
à cette course solidaire. J'accepte la prise et la diffusion éventuelle de photos où mon enfant
pourrait apparaître dans les supports de communication de la ville.

SIGNATURE